



Centre d'Information et
d'Orientation
9, rue Révol 64400 OLORON

QUE FAIRE APRES LE BAC PRO ASSP ?

Accompagnement, soins et services à la personne

Option en structure ou à domicile

Poursuites d'études, emplois...



Janvier 2015

Permanence de la Conseillère d'Orientation Psychologue au LP (Mlle MAILLARD, prendre RDV auprès de la Documentaliste du CDI): tous les lundis après-midi de 14h à 18h et mercredis matin de 9hs à 12hs OU

Au CIO d'Oloron - 9 rue Révol Oloron Sainte Marie - Ouvert du Lundi au Vendredi (sauf le lundi matin), ainsi que pendant les vacances scolaires. Tél:05.59.39.18.28

Un arrêté du 21/04/2014 publié au JO précise que les titulaires du bac ASSP sont dispensés de certains modules pour devenir aide soignant ou auxiliaire de puériculture.

*Les candidats en année de terminale ASSP ou ayant obtenu leur bac ASSP ne peuvent s'inscrire aux deux épreuves de sélection pour la **formation complète ET modulaire** dans la même école. Ils doivent choisir une des deux modalités de formation au moment de l'inscription aux épreuves de sélection.*

Les candidats titulaires du bac ASSP qui choisissent de suivre la formation complète renoncent aux équivalences de modules. Les candidats en année de terminale ASSP qui se présentent à la formation modulaire seront définitivement admis en formation sur justificatif de l'obtention de leur bac ASSP

Ces arrêtés dispensent les titulaires du Bac Pro ASSP d'au moins la moitié des modules de la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture.

Pour la formation d'aide-soignant, les diplômés sont dispensés des modules de formation 1, 4, 6, 7 et 8. Ils doivent donc suivre uniquement les modules de formation 2, 3 et 5 et effectuer douze semaines de stages.

Pour la formation d'auxiliaire de puériculture, les diplômés sont dispensés des modules de formation 4, 6, 7 et 8. Ils doivent donc suivre uniquement les modules de formation 1, 2, 3 et 5 et effectuer dix-huit semaines de stages.

Enfin, au moins 15% des places sont réservés aux titulaires du bac pro « Accompagnement, soins et services à la personne » et « services aux personnes et aux territoires ».

Cette bonne nouvelle permet ainsi aux candidats du bac pro ASSP d'envisager de poursuivre leur parcours de formation bien au-delà du baccalauréat.

1. Concours Auxiliaire de puériculture

Le métier : Elle travaille principalement dans une maternité, une crèche ou une halte-garderie.

Sous la responsabilité d'une puéricultrice, d'une sage-femme ou d'un pédiatre, elle prend soin des bébés et des jeunes enfants, malades ou bien portants.

Condition du concours d'entrée : Avoir 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation.

Une épreuve orale : Présentation d'un exposé/discussion avec un jury

La formation : Le programme de formation d'auxiliaire de puériculture a pour objectif de permettre à chaque élève d'acquérir des compétences lui permettant de contribuer à une prise en charge globale des personnes en liaison avec les autres intervenants au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extra-hospitalier.

La formation dure 10 mois à temps complet. Elle est organisée en 8 modules et comporte en alternance des périodes de cours et de stages, soit : 17 semaines d'enseignements théoriques / 24 semaines de stages.

Stages :

- Maternité
- Enfants malades
- Structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans
- Structure d'aide sociale à l'enfance ou pédopsychiatrie ou structure accueillant des enfants en situation de handicap

A savoir : Après trois ans d'activités professionnelles, l'auxiliaire de puériculture peut passer le concours d'entrée aux IFSI pour devenir infirmière ou passer le concours d'entrée dans une école d'éducateur de jeunes enfants.

Liste des instituts de formation les plus proches (dossier à télécharger):

-GRETA de Bayonne, 18 avenue du Maréchal Soult, Bayonne, tél 05 59 52 25 25. [Inscriptions du 19 janvier au lundi 27 avril 2015 \(15 places\) pour une rentrée en janvier 2016.](#)

-Ecole de puériculture du C H R Institut formation carrières de santé Rue Francisco Ferrer, Bordeaux Tél. : 05 56 79 54 35 (public) (inscriptions en novembre 2014). 30 places. [Rentrée septembre 2015.](#)

-Lycée rural Notre Dame, Annexe rue Léon Bérard, Sauveterre-de-Béarn, Tél : 05 59 38 55 83 (privé, internat mixte) (Inscriptions de janvier à fin février 2015). 15 places. [Rentrée janvier 2016](#)

-Ecole de puériculture du CH d'Agen, 05 53 69 70 20 ou 78 28 Inscriptions fin décembre/janvier 2015. 20 places. [Rentrée en septembre 2015](#)

-IFSI - CH de Bigorre Bd Lattre de Tassigny, Tarbes Tél. : 05 62 54 54 54 (Etablissement public). Pas de concours pour 2014. A voir en 2015

-IFAP LP Hélène Boucher de Toulouse, [Inscription en avril/mai 2015 pour une rentrée en janvier 2016](#)

2. Concours Aide-soignant

Le métier : Surveiller le malade, prendre sa température ou son pouls, l'aider à se lever, se laver, à s'habiller et à marcher, sont les activités quotidiennes de l'aide-soignant. Il est responsable de la propreté de l'environnement du malade. Il fait les lits, nettoie la chambre et procède à la désinfection des lieux.

Condition : Avoir 17 ans **au moins** à la date de l'entrée en formation

Pour les titulaires d'un bac ou du BEP CSS, seule l'épreuve d'admission est à passer:

- Une épreuve orale : Présentation d'un exposé dans le domaine sanitaire et social
- Discussion avec un jury sur le métier et la motivation

La formation : L'ensemble de la formation comprend 41 semaines soit 1 435 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, réparties comme suit :

Enseignement en institut de formation : 17 semaines, soit 595 heures

Enseignement en stage clinique : 24 semaines, soit 840 heures

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'admission définitive à l'institut de formation d'aide-soignant est subordonnée :

à la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical par un médecin agréé, attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession

Stages : Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Service de court séjour : médecine ;
- Service de court séjour : chirurgie ;
- Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées ;
- Service de santé mentale ou service de psychiatrie ;
- Secteur extrahospitalier ;

A savoir : après 3 années d'expérience, on peut accéder à un examen particulier et bénéficier de dispenses pour certaines unités d'enseignement du DE d'infirmier.

Financement: la formation d'aide-soignant est prise en charge par le Conseil Régional d'Aquitaine dans le cadre du programme régional de formation.

Lien internet pour trouver la liste des instituts de formations : <http://www.aide-soignant.com> / Rubrique concours et liste des IFAS.

Liste des instituts de formation les plus proches : Formation complète (FC) et formation partielle (FP)

Nom / Adresse de l'Ecole	Inscription	Admissibilité	Admission	Nombre de places
IFSI AGEN (Centre hospitalier) Plateau Saint Esprit - route de Villeneuve 47923 AGEN Tél. : 05 53 69 70 20 Fax : 05 53 69 78 44 Email : reinosoc@ch-agen.fr	Jusqu'au 09 janvier 2015	10 février 2015	Du 23/03 au 10/04/2015	55 en FC 12 en FP
CEF - Fondation John Bost Place du marché couvert BP 414 24104 BERGERAC Tél. : 05.53.22.23.00	Jusqu'au 14 décembre 2014	03 février 2015	Entre le 16 mars et le 11 avril 2015	42 en FC

<p>Fax : 05.53.23.93.05 Site Internet : http://www.cef-bergerac.org Email : cef@johnbost.sso.fr Institut de formation d'aides soignants du centre hospitalier Saint Nicolas de Blaye 97, rue de l'Hôpital 33390 BLAYE Tél. : 05 57 33 45 59 Fax : 05 57 33 45 31 Site Internet : http://www.chblaye.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=70&Itemid=77 Email : ecoleas@chblaye.fr Centre de formation professionnelle Bordeaux-Nord Aquitaine 45 à 51 rue du Dr FINLAY 33300 BORDEAUX Tél. : 05 56 43 70 82 Fax : 05 56 43 70 83 Site Internet : http://www.cfpbna.asso.fr/ Email : contact@cfpbna.asso.fr IFSI Institut Pellegrin CHU (Centre Hospitalier Universitaire) rue Francisco Ferrer 33076 BORDEAUX Tél. : 05 56 79 54 37 Fax : 05 57 82 00 25 Site Internet : http://www.chu-bordeaux.fr/chub/etudiant-emploi-formation/formation-aux-metiers-de-la-sante/pellegrin/institut-de-format Email : bernadette.chauzu@chu-bordeaux.fr Institut de Formation Aides-Soignants BP.323 40107 DAX Tél. : 05.58.91.46.70 Fax : 05 58 91 46 92 Site Internet : http://www.ch-dax.fr/Institut-de-formation/Formation-en-Soins-Infirmiers/Epreuves-d-admission-et-resultats Email : ifsi@ch-dax.fr Institut de Formation d'Aides Soignants – Libourne Hôpital GARDEROSE 70 rue des Réaux - BP.199 33505 LIBOURNE Tél. : 05 57 25 49 17</p>	<p>Entre mai et juillet 2015</p> <p>Jusqu'au 15/07/2014</p> <p>Jusqu'au 05 décembre 2014</p> <p>Mi février 2015</p> <p>Jusqu'au 15/12/2014</p>	<p>Fin septembre 2015</p> <p>Fin aout 2014</p> <p>24 janvier 2015</p> <p>Mi mars 2015</p> <p>27/01/2015</p>	<p>Fin octobre 2015</p> <p>Septembre octobre 2014</p> <p>Courant mars 2015</p> <p>Début mai 2015</p> <p>Février mars 2015</p>	<p>35 en FC</p> <p>44 en FC</p> <p>58 en FC dont 80 % réservé au personnel du CHU</p> <p>48 en FC</p> <p>30 en FC 15 en FP</p>
--	--	---	---	--

<p>Fax : 05 57 25 49 08 Email : secretariat.ifsie@ch-libourne.fr IFSI MARMANDE (Centre Hospitalier Intercommunal Marmande -Tonneins) 74 av. Charles Boisvert 47200 MARMANDE Tél. : 05 53 20 30 47 Fax : 05 53 20 30 79 Site Internet : http://www.chicmt.fr/formations-ifsie-ifas.php Email : chprevost@worldonline.fr C.F.P.S. Hôpital Sainte Anne Mont de Marsan 782 Av De Noneres 40024 MONT DE MARSAN Tél. : 05 58 05 20 02 Fax : 02 43 76 41 97 Site Internet : http://www.cfps-asso-mdm.com Email : ifsie@ch-mt-marsan.fr Ecole d'aides soignants - Montpon Centre Hospitalier 24700 MONTPON Tél. : 05.53.82.82.82 Fax : 05.53.80.44.44 Site Internet : http://www.ch-montpon.fr/ Email : carole.maze@ch-montpon.fr Centre Hospitalier de Pau 4 boulevard Hauterive 64046 PAU Tél. : 05 59 92 47 70 Fax : 05 59 72 69 08 Site Internet : http://www.ch-pau.fr/?section=formation&page=1 Email : webmaster@ch-pau.fr IFAS (Institut de Formation d'Aides Soignants) - Périgueux 80 avenue Georges Pompidou 24019 PERIGUEUX Tél. : 05 53 45 26 89 Fax : 05 53 45 26 90 Email : direction.ifsie@ch-perigueux.fr Ecole d'aides soignants - Sarlat Centre Hospitalier J. Leclaire Le Pouget BP 139 24200 SARLAT Tél. : 05.53.31.75.75 Fax : 05.53.31.76.27 Site Internet : http://www.ifas-chsarlat.fr/ Email : g.cassan@hopital-sarlat.fr</p>	<p>Jusqu'au 10 janvier 2015</p> <p>Jusqu'au 13 février 2015</p> <p>Jusqu'au 12 janvier 2015</p> <p>Jusqu'au 12/12/2014</p> <p>Jusqu'au 30 janvier 2015</p> <p>Jusqu'au 22 décembre 2014</p>	<p>11 février 2015</p> <p>10 mars 2015</p> <p>03 février 2015</p> <p>27/01/2015</p> <p>25/02/2015</p> <p>03/02/2015</p>	<p>Mars avril 2015</p> <p>Début mai 2015</p> <p>Mars avril 2015</p> <p>Du 23 mars au 03 avril 2015</p> <p>16 mars et 17 avril 2015</p> <p>Janvier Mars 2015</p>	<p>30 en FC</p> <p>57 en FC dont 9 réservées aux titulaires des bac pro ASSP et SAPAT 6 en FP</p> <p>40 en FC dont 2 réservées aux titulaires des bac pro ASSP et SAPAT 7 en FP</p> <p>30 en FC 3 en FP</p> <p>50 en FC</p> <p>30 en FC et 10 en FP</p>
--	---	---	---	---

IFAS Florence Nightingale
 MSPB Bagatelle, BP 48
 201 rue Robespierre
 33401 TALENCE

Tél. : [05 57 12 40 40](tel:0557124040)

Fax : [05 57 12 34 32](tel:0557123432)

Site Internet :

http://www.mspb.com/formation/formation_aide_soignant.html

Email : ifsi.nightingale@mspb.com

IFSI VILLENEUVE SUR LOT

(Centre Hospitalier Saint-Cyr)

BP 319

47307 VILLENEUVE SUR LOT

Tél. : [05 53 40 53 05](tel:0553405305)

Fax : [05 53 40 53 52](tel:0553405352)

Site Internet : <http://www.ch-steyr47.fr>

Email : secretariat.ifsi@ch-steyr.fr

Jusqu'au 14
juillet 2014

Fin aout 2014

Septembre
Octobre 2014

30 en FC

Jusqu'au 09
janvier 2015

10/02/2015

Du 23 mars au
10 avril 2015

30 en FC

3. Concours Moniteur-éducateur

Le métier : Les moniteurs-éducateurs participent à la mise en œuvre des projets sociaux, éducatifs et thérapeutiques. Ils exercent leurs fonctions auprès d'enfants et d'adolescents handicapés, inadaptés ou en danger d'inadaptation. Ils apportent un soutien aux adultes handicapés, inadaptés ou en voie d'inadaptation ou qui sont en difficulté d'insertion ou en situation de dépendance. Ils participent à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies en liaison avec les autres travailleurs sociaux et notamment les professionnels de l'éducation spécialisée.

La formation : elle est dispensée en 950 heures de formation théorique et 7 mois (980 heures) de stage. Formation sur 2 ans.

FORMATION THEORIQUE 950 heures	FORMATION PRATIQUE (1) 7 mois
Domaine de formation 1 Accompagnement social et éducatif spécialisé 400 heures	
Domaine de formation 2 Participation à l'élaboration et à la conduite de Projet éducatif spécialisé 300 heures	7 mois de stage répartis en 2 ou 3 stages d'une durée minimum de deux mois
Domaine de formation 3 Travail en équipe pluri-professionnelle 125 heures	
Domaine de formation 4 Dynamiques institutionnelles 125 heures	

Conditions : avoir 18 ans au moment de l'inscription. Pour les titulaires d'un Bac, dispense de l'épreuve d'admissibilité (attention selon les écoles, les conditions sont différentes).

Liste des instituts de formation les plus proches (dossier à télécharger):

- *Institut du travail Social, 64000 Pau Tél. : 05 59 84 93 93 (privé sous contrat), Inscriptions avant le 05 décembre 2014*
- *AFMR d'Ustarritz 05 59 70 3760 en janvier 2015*
- *IRTSA de Talence 05 56 84 20 30 avant le 23 janvier 2015*
- *ADES Formation de Marmande 05 53 79 12 87 en janvier 2015*
- *Fondation John Bost de Bergerac 05 53 22 23 00 avant mi-novembre 2014*

4. Préparations aux concours d'aide-soignant ou auxiliaire de puériculture ou moniteur éducateur

Vous pouvez vous préparer aux épreuves des concours grâce à des écoles afin d'acquérir les connaissances de base indispensables afin de se présenter aux épreuves d'admission des écoles d'aides-soignantes et d'auxiliaires de puériculture.

Aide -soignant : 70h de formation pour les épreuves orales - environ 400 euros

Auxiliaire de puériculture : 60h pour les tests psychotechniques + 68h épreuves orales - environ 730 euros

Moniteur éducateur : préparation à l'épreuve orale d'admission. 156 h - 860 euros

Lieux: se renseigner au CIO.

5. Concours Infirmier

Attention! Pour les titulaires d'un Bac pro, il fortement recommandé de suivre une préparation avant de se présenter au concours.

Le métier : L'infirmier effectue des soins de nature préventive, curative ou palliative pour améliorer, maintenir et restaurer la santé. Il collabore avec toute l'équipe soignante et participe au projet global de soin. Tenu au secret professionnel, il assure avec l'aide-soignant les soins d'hygiène, de confort et de sécurité du patient. La prescription médicale est le seul lien hiérarchique entre le médecin et l'infirmier. C'est-à-dire que l'infirmier n'intervient que sur ordre et avec l'accord du médecin. En aucune façon, il ne peut définir lui-même un traitement pour le patient. En revanche, il est chargé de surveiller les éventuels effets secondaires ou complications. Surveillance des équipements, gestion des stocks de médicaments et des dossiers... autant de tâches dont l'infirmier doit s'acquitter. Il établit aussi les plannings de soins en fonction des prescriptions médicales. Par ailleurs, il peut organiser des rendez-vous auprès d'autres services (en radiologie, par exemple). Ou s'occuper des formalités d'admission des patients et rédiger les comptes rendus des visites du médecin dans le cahier des soins.

Condition : Avoir 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection (aucune dérogation n'est possible). Pas de limite d'âge supérieure. Etre titulaire d'un Bac (toutes séries).

A savoir: *Les aides médico-psychologiques, les auxiliaires de puériculture et les aides-soignants justifiant de 3 ans d'expérience peuvent se présenter à un examen d'admission spécifique et bénéficier d'une dispense de certaines unités de formation.*

Concours : 3 épreuves de sélection

- **2 épreuves écrites d'admissibilité** : 3 questions sur un texte d'1 à 2 pages relatif au domaine sanitaire et social (2 heures) + tests d'aptitude (2 heures). Si la moyenne des 2 notes est supérieure ou égale à 20/40 et pas de note inférieure à 8/20, accès à l'épreuve d'admission.
- **1 épreuve orale d'admission** : exposé sur un thème sanitaire ou social suivi d'un échange avec le jury (10 minutes de préparation, 30 minutes d'entretien).

Les bourses régionales sont accordées sur des critères sociaux, les dossiers sont à renseigner sur le site du conseil régional Aquitaine.

Informations sur le concours et les écoles : www.infirmiers.com.

Liste des instituts de formation les plus proches :

- *IFSI du CHU de Pau, tél 05 59 92 47 70 inscriptions avant 27 février 2015 (97 places pour 703 candidats)*
- *IFSI du CH d'Orthez, tél 05 59 69 70 26 inscriptions avant 28 février 2015 (42 pour 400 candidats)*
- *CHI Côte basque de Bayonne, tél 05 59 44 68 00 inscriptions avant le 02 février 2015 (96 places pour 1114 candidats)*
- *IFSI de l'Hôpital Thermal de Dax, tél 05 58 91 46 70 Inscriptions avant le 27 février 2015 (84 places pour 600 candidats)*
- *IFSI du centre hospitalier Sainte Anne de Mont-de-Marsan, tél 05 58 05 20 02 Inscriptions avant le 09 février 2015 (98 places pour 1037 candidats)*

6. Préparation au concours d'infirmier

Attention selon les écoles, les conditions d'âge ainsi que les modalités ne sont pas identiques. **Lieux: se renseigner au CIO.**

7. Concours d'ATSEM - Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Le métier : L'ATSEM assiste les enseignants en dehors des activités scolaires. Il guide les enfants sur le chemin de l'autonomie, de la propreté et de la vie en collectivité. Il assure aussi l'entretien des locaux et du matériel utilisé. Il participe de plus en plus à l'organisation des activités pédagogiques, la décoration de la classe, la gestion des matériels, etc. Ses activités varient en fonction de son lieu de travail. L'agent est recruté sur concours par les collectivités territoriales (commune par exemple). L'ATSEM ne s'occupe pas forcément des petites sections en école maternelle. Il peut aussi travailler au sein de structures d'accueil de la petite enfance (crèches, haltes-garderies, centres de vacances, etc.).

Condition : CAP Petite enfance obligatoire. *N.B. : Inscription pour passer le CAP Petite enfance en candidat libre entre mi-octobre et mi-novembre 2014. Voir le site internet de l'académie de Bordeaux, rubrique examen. Les titulaires du BEP Carrières Sanitaires et Sociales n'auront à passer que 2 épreuves professionnelles et pas de stage obligatoire. Il faut avoir 18 ans au 31 décembre de l'année de l'examen.*

Le concours dépend des centres de gestion de la fonction publique territoriale, vous pouvez vous renseigner sur le site : <http://www.cg64.fr/>

CDG Gironde et Lot et Garonne Inscriptions du 12/05/2015 au 03/06/2015

CDG 64 se renseigner fin 1^{er} semestre 2015

8. Diplôme d'Etat d'AMBULANCIER

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier comporte 630h d'enseignement théorique en institut ou en stage. L'entrée en formation dépend de la réussite aux épreuves de sélection. Il n'y a pas de condition d'âge, ni condition de diplôme pour accéder aux épreuves de sélection. Par contre, le titulaire doit être titulaire obligatoirement:

- Du permis de conduire B depuis plus de 3 ans ou 2 ans si conduite accompagnée
- De l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance
- Du certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier
- Du certificat médical de vaccinations
- De l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 (AFGSU1)

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau IV (bac) sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité.

Lieux de Formation les plus proches:

*-Info sur une nouvelle formation d'ambulancier à Pau, organisée par la Croix rouge.
L'IRFSS organise 2 sessions par an : rentrées en février et septembre*

- Clôture des inscriptions : 10 octobre 2014 et rentrée le 16 février 2015

- Clôture des inscriptions : 30 avril 2015 et rentrée 14 septembre 2015 Il faut 3 ans de permis B.

*-Association des cours professionnels d'ambulanciers d'Aquitaine, Pessac Tél.: 05 57 65 61 27
(privé sous contrat)*

-Ecole d'ambulanciers Ordre de Malte Hôpital Xavier Arnoz, Pessac Tél. : 05 56 36 72 23 (privé sous contrat)

-Institut régional de formation sanitaire et sociale - Croix Rouge ,71 chemin des Capelles 31300 Toulouse, Tél. : 05 61 31 56 00 , Etablissement privé sous contrat.

9. BP Préparateur en pharmacie

Le métier : Le titulaire du Brevet professionnel de Préparateur en pharmacie est reconnu comme un professionnel qualifié, immédiatement opérationnel dans les activités de gestion des stocks de matières, de préparations, de conditionnement et d'accueil de la clientèle. Il est capable de délivrer des médicaments sur ordonnance. Son activité se situe dans les pharmacies.

Il a des intérêts pour la chimie, la biologie, les sciences appliquées. Il aime les métiers de contact et de communication, les relations humaines. Il fait preuve de capacités d'organisation et de gestion. Il a également une fonction commerciale auprès de la clientèle. Il peut vendre des produits parapharmaceutiques ou des appareillages médicaux et exécute des tâches administratives. Il est également soumis au secret professionnel et doit respecter de strictes règles d'hygiène.

Ses horaires peuvent comporter des gardes, la nuit, le dimanche et les jours fériés en présence d'un pharmacien.

Condition : BP Préparateur en pharmacie en **contrat d'apprentissage**

Lieux :

-CFA Pharmacie d'Aquitaine- HYGIE Formations 3 rue Louis Beydts, Lormont Tél. : 05 56 91 68 72 (CFA privé)

-CFA de la Pharmacie, 1 chemin Carrosse 31400 Toulouse, Tél :05 62 71 85 62 .

10. Diplôme d'état d'AMP: Aide Médico-Psychologique

Le métier : L'aide médico-psychologique participe à l'accompagnement des enfants, des adolescents, des adultes handicapés (psychiquement, mentalement ou physiquement) ou des personnes âgées dépendantes. Il agit au sein d'une équipe pluriprofessionnelle sous la responsabilité d'un travailleur social ou paramédical.

Condition : Epreuves d'admissibilité. Aucun diplôme n'est exigé pour participer à la formation, mais chaque centre de formation organise des épreuves comprenant :

-Une épreuve écrite d'admissibilité (1 h 30) : un questionnaire d'actualité (10 questions) sur des problèmes sociaux, économiques, familiaux, médicaux et pédagogiques ;

-Une épreuve d'admission : un entretien (20 min) à partir d'un questionnaire ouvert renseigné par le candidat avant l'épreuve.

Des dispenses et des allègements de formation sont prévus pour les titulaires du BEP CSS et du CAP Petite enfance entre autres, les candidats titulaires de certains titres ou diplômes sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité (DE d'aide-soignant, DE d'auxiliaire de puériculture, bac...). La formation est répartie sur 12 à 24 mois, en fonction des profils et des établissements. Le cursus s'articule autour de 6 modules théoriques (495h) auxquels s'ajoutent 6 mois de stage pratique (840h de stage en alternance).

Lieux de Formation les plus proches:

-Association pour formation milieu rural 64120 Etcharry Tél. : 05 59 65 72 82 (privé hors contrat) se renseigner en février 2015

-Institut du travail social Pierre Bourdieu, 64 Pau Tél: 05 59 84 93 93 (privé sous contrat) se renseigner en février 2015

-Centre interprofessionnel de formation des apprentis de PME 15 rue Vauban 64100 Bayonne, Tél. : 05 59 46 35 50 Inscriptions jusqu'au 07 mai 2015

11. Diplôme d'état de TISF: Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale

Le métier : Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) intervient auprès des familles, des personnes âgées, malades, handicapées et des personnes en difficulté sociale. Il accompagne les personnes vers la résolution de leurs problèmes de santé, d'éducation, d'insertion sociale. Il intervient pour aider à faire face à une situation ponctuellement perturbée (naissance multiple, retour d'hospitalisation ...)

Condition : Aucun diplôme n'est requis, chaque établissement organise sa sélection comprenant une épreuve écrite d'admissibilité sur la culture générale et la qualité d'expression (peuvent en être dispensés les titulaires du bac, équivalent ou supérieur) et une épreuve orale d'admission permettant d'évaluer les aptitudes relationnelles et les motivations du candidat.

A noter : les titulaires du DETISF qui souhaitent entamer une nouvelle formation dans le domaine du social bénéficient d'allégements de formation. Lieux de Formation les plus proches:

-Institut du Travail Social, 64000 Pau Tél. : 05 59 84 93 93 (privé sous contrat) juillet/aout 2015

*-Institut régional du travail social d'Aquitaine 9 av François Rabelais, Talence
Tél. : 05 56 84 20 30 (Inscriptions avant le 21/03/2015).*

12. Assistante maternelle à domicile

Le métier : Elle accueille des enfants **chez elle** pendant que leurs parents travaillent. Elle les nourrit, les promène et doit être disponible pour jouer avec eux. Du matin au soir, elle doit prendre soin des tout-petits, garantir leur sécurité et les éveiller à la vie. Sa mission : remplacer les parents au travail, sans jamais prendre leur place !

L'assistante maternelle est directement employée par les parents, ou bien par une municipalité ou une association.

Condition : Une assistante maternelle doit obligatoirement avoir obtenu un agrément délivré par le président du conseil général et suivre une formation. Pour faire une demande d'agrément, il faut remplir un formulaire que l'on obtient en s'adressant soit au service départemental de protection maternelle et infantile (PMI), soit en contactant l'assistante sociale de son quartier ou le responsable de la petite enfance de sa commune. La formation dure 120h. À l'issue des 60 premières heures, une attestation est délivrée pour autoriser l'activité professionnelle. La seconde période de formation doit être effectuée dans un délai de 2 ans à compter du début de l'accueil du premier enfant.

13. Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale

Le métier : Le Diplôme d'état d'AVS atteste des compétences nécessaires pour effectuer un accompagnement social et un soutien auprès des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes en difficulté sociale, des familles ou des enfants dans leur vie quotidienne.

Condition : Avoir 18 ans et réussir l'examen organisé par l'établissement : une épreuve écrite d'admissibilité de 30 minutes (questionnaire d'actualité comportant 10 questions) et une épreuve orale d'admission de 20 minutes (entretien de motivation). Dispenses d'examen pour les titulaires

du BEP CSS ou du CAP Petite enfance ou BAC. Il professionnalise le métier d'aide à domicile. Il y a équivalence totale entre le DEAVS et la MC AD, également diplôme de niveau V.

La formation varie selon les établissements et les profils des candidats et peut durer entre 9 et 36 mois. Elle comporte sur 9 mois, 504h de cours théoriques et 560 h (soit 4 mois) de stages pratiques. Allègements de formation pour par exemple les titulaires du BEP CSS. Connaissance de la personne (105h) Accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne (91h et 175h de stage) Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle (70h), Accompagnement et aide dans les actes de la vie quotidienne (77h), Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé (91h et 201h de stage), Communication professionnelle et vie institutionnelle (70h et 175h de stage). *Lieux de Formation les plus proches:*

-Institut du Travail Social, 64000 Pau Tél. : 05 59 84 93 93 (privé sous contrat) entre février et mai 2015

-Association pour la formation en milieu rural 64120 Etcharry Tél. : 05 59 65 83 96(public) entre mai et septembre 2015

-Lycée professionnel rural privé de Saubrigues (40) Tél 05 58 77 90 87

14. Mention Complémentaire MC Aide à domicile

Le titulaire de la mention complémentaire Aide à Domicile exerce ses fonctions auprès des familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif.

Lieu : Lycée du 4 septembre 1870. Sélection sur dossier et entretien à partir de mi-juin. Internat possible. 36 semaines de 32 heures en alternance soit 18 semaines au lycée, 16 semaines en entreprise (établissements médico-sociaux, service d'aide à la personne.

Poursuites d'études vers un BTS: Brevet de Technicien Supérieur: Info pratique: comment puis-je rentrer en BTS?

L'année prochaine, un seul site valable pour TOUS les BTS en formation initiale ou par apprentissage, dans le public ou le privé sous contrat ...

www.admission-postbac.fr

du 20 janvier au 20 mars 2015

15. BTS Economie Sociale et Familiale (BTS ESF)

Ce BTS forme des experts dans les domaines de la vie quotidienne : alimentation-santé, budget, consommation, environnement-énergie, habitat logement. En mettant ses compétences techniques et méthodologiques au service de différents publics, le technicien en économie sociale et familiale participe à l'impulsion des évolutions de comportements individuels ou collectifs, dans un contexte de développement durable.

Il travaille en collaboration avec d'autres experts (travailleurs sociaux, juristes, professionnels de santé, ..). Il peut être recruté par des associations familiales, des collectivités territoriales, des fournisseurs d'énergie, des services en prévention santé, des centres sociaux... Selon la structure qui l'emploie il occupera des postes de conseiller habitat, chargé de gestion locative, conseiller en énergie, animateur en consommation, animateur prévention santé ...

La formation porte sur les conseils et expertise technologique, les techniques d'animation et de formation, le travail en partenariat institutionnel et interinstitutionnel, la gestion de la vie quotidienne dans un service ou un établissement. 2 stages de 6 à 7 semaines complètent la formation. Réalisés sur les années, ils doivent être effectués dans deux secteurs d'activité différents (associations familiales, collectivités territoriales, centres sociaux....). Le titulaire peut compléter sa formation sur un an pour obtenir le Diplôme d'Etat et devenir conseiller en économie sociale et familiale.

Lieux de Formation les plus proches (candidature obligatoire par APB):

Lycée public Vaclav Havel de Bègles (33) 05 57 30 49 00

Lycée public Marie Curie de Tarbes (65), 05 62 44 56 56

ITS Pierre Bourdieu (privé) de Pau (64) 05 59 84 93 93

Lycée privé Sainte Anne d'Anglet (64) 05 59 63 83 93

MFR de Castelnau-Chalosse (privé) (40) 05 58 98 54 28

Lycée privé Bel Orme de Bordeaux (33) 05 56 00 87 97

Lycée privé Limayrac de Toulouse (31), 05 61 36 08 08

CFA de Champcevinel (24) par apprentissage 05 53 45 40 70

CFA Ineopole de Brens (81) 05 63 57 05 15

16. BTS Services et Prestations du Secteur Sanitaire et Social (BTS SP3S)

Le titulaire du BTS SP3S exerce dans différentes structures : mutuelles, structures de soins, centres d'action sociale, services de protection de la jeunesse, établissements médico-sociaux, entreprises d'aide à la personne...Interlocuteur privilégié de l'utilisateur, il analyse ses besoins, lui propose des prestations et des services appropriés, et assure la gestion de son dossier. Qu'il intervienne en tant que « gestionnaire conseil », « assistant médical » ou « conseiller d'action sociale », il joue un rôle clef dans la bonne marche de la structure qui l'emploie en participant à la gestion administrative et comptable, à la démarche qualité et à l'animation d'équipe. Il travaille en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux et les partenaires institutionnels.

Le programme porte, entre autre, sur la connaissance des institutions et des réseaux, des publics, des prestations et des services, des techniques de l'information et de la communication professionnelle, des ressources humaines, des techniques de gestion administrative et financière...

La formation comprend 13 semaines de stage, 6 semaines en 1^{ère} année et 7 semaines en 2nde année.

Lieux de Formation les plus proches: (candidature obligatoire par APB)

Lycée privé Saint-Jacques de Compostelle, de Dax, 05 58 56 30 50

Lycée privé Sainte Marie Bastide de Bordeaux, 05 57 80 12 00

Lycée public Vaclav Havel de Bègles, 05 57 30 49 00
Lycée public Jolimont de Toulouse, 05 34 25 52 55
Lycée public A. Bourdelle de Montauban, 05 63 92 63 00
Lycée Privé Oratoire Sainte Marie d'Auch, 05 62 05 03 25
Lycée privé Sainte Cécile d'Albi, 05 63 46 16 66

17. BTSA Développement, animation des territoires ruraux

Le technicien supérieur est un professionnel polyvalent qui intervient dans l'animation des territoires, le montage de projets, la gestion d'une structure et peut s'installer à son compte par la création d'une entreprise de services dans les territoires ruraux. Ce BTSA forme les élèves à devenir des animateurs du développement en milieu rural. La formation est axée sur une bonne connaissance des acteurs du territoire, des réseaux et des politiques publiques mais aussi sur l'apprentissage de la gestion économique et humaine des structures impliquées dans l'offre de service en milieu rural ou dans les actions de développement.

L'élève apprend aussi à réaliser des diagnostics ciblés de territoire et formuler, à l'issue de ces études, des préconisations argumentées. Dans cette perspective, une partie des cours porte sur la communication professionnelle, les techniques d'animation, de médiation et de négociation. L'ensemble de ces connaissances doivent permettre au futur professionnel d'acquérir la méthodologie nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre un projet de service en territoire rural.

Lieux de Formation les plus proches (candidature obligatoire par APB):

Lycée agricole de Soeix Oloron Sainte Marie (64) 05.59.39.05.14, par apprentissage
LEGTA d'Auch, Beaulieu et Lavacant - site de Beaulieu (32 Gers), Tél. : 05 62 61 71 00
LEGTA d'Auch, Beaulieu et Lavacant - site de Lavacant (32 Gers), Tél. : 05 62 61 52 20
CFAA-CFPPA du Lot (Annexe de Lacapelle-Marival), (46 Lot), Tél. : 05 65 38 72 12
Lycée l'Oustal, lycée privé des métiers de la vie rurale, Villeneuve-sur-Lot(47),
Tél. : 05 53 36 21 36

EMPLOIS ou AUTRES FORMATIONS POSSIBLES APRES BAC PRO ASSP

18. ASH -Agent de Service Hospitalier

Le métier : Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant d'assurer le confort des malades. Ils ne participent pas aux soins des malades et des personnes hospitalisées ou hébergées.

Condition : Avoir 18 ans au moins et postuler pour un emploi avec CV et lettre de motivation.

19. BPJEPS

Le BPJEPS (brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport) permet d'exercer le métier d'animateur dans la spécialité obtenue. Diplôme de niveau bac, il est appelé à remplacer à terme les autres diplômes de même niveau (Beatep, BEES 1er degré).

Les BPJEPS concernent actuellement les spécialités suivantes : activités nautiques, activités aquatiques, activités aquatiques et de la natation, activités du cirque, activités équestres, activités gymniques de la forme et de la force, activités physiques pour tous, activités pugilistiques, activités de la randonnée, activités sports collectifs, animation culturelle, animation sociale, golf, pêche de loisir, loisirs tout public, parachutisme, sport automobile, vol libre.

Condition : + 18 ans. Directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (préparation à ce diplôme est assurée par des centres de formation agréés DRJSCS). Pour tout renseignement, contacter la DDJSC de Pau au 05 59 27 27 56.

20. Service Civique

Un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme ; seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Le Service Civique, indemnisé 570 euros net par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Il peut être effectué dans 9 grands domaines: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Information et inscription: <http://www.service-civique.gouv.fr/>

21. Agent thermal

Le métier : L'agent thermal exerce ses fonctions essentiellement dans le secteur du thermalisme mais il peut aussi exercer dans les domaines du bien-être (spa, balnéothérapie) et de la thalassothérapie.

Il doit être capable de:

- Accueillir et de prendre en charge le curiste.
- Exécuter l'ensemble des pratiques thermales.
- Maîtriser les enjeux de la relation face à la maladie et aux handicaps.
- Situer les fonctions de l'agent dans l'organisation.
- Gérer la relation soignant/soigné.
- Alerter et protéger en cas de situations d'urgence.
- Repérer les situations à risque.
- Se situer dans une entreprise et dans son environnement

Condition : sans condition de diplôme. 5 mois de formation.

Se Renseigner auprès du CIO pour les lieux de formation.

22. Autres Concours de la Fonction Publique:

Certains concours demandant une compétence technique particulière sont accessibles aux titulaires d'un CAP, BEP, Bac, ... Au niveau BAC, les concours de catégorie B des différents ministères et collectivités territoriales vous sont ouverts. Pensez également aux services publics comme la poste, EDF, ... (Pour plus d'informations, n'hésitez pas à rencontrer un Conseiller d'Orientation-Psychologue ou à consulter les sites web comme <http://www.fonction-publique.gouv.fr> par exemple).

Pour des formations par apprentissage, contactez les organismes pouvant vous guider :

- Chambre départementale de Métiers : 11 rue Solférino, Pau, Tel : 05.59.83.83.62, www.cm64.com
- Chambre de Commerce et d'Industrie : 21 rue Louis Barthou, Pau, Tel : 05.59.82.51.11, www.pau.cci.fr

***Permanence de la Conseillère d'Orientation Psychologue au LP
(Mlle MAILLARD, prendre RDV auprès de la Documentaliste du
CDI): tous les lundis après-midi de 14h à 17h30 et mercredis
matin de 9hs à 12hs OU***

***Au CIO d'Oloron - 9 rue Révol Oloron Sainte Marie - Ouvert du
Lundi au Vendredi (sauf le lundi matin), ainsi que pendant les
vacances scolaires. Tél:05.59.39.18.28***